



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E194690

VALABLE JUSQU'AU 20/04/2026

ÉDITÉ LE 23/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/10/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SARCELLES 890201643

Siret : 890 201 643 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2232993

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 195044672 A 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 195044672 A 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ORI ENERGIE

3 BOULEVARD ALBERT CAMUS  
95200 SARCELLES

Téléphone : 01 82 32 00 79

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@orienergie.fr

Responsabilité légale :

SAYADA BRYAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	02/04/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	03/10/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	03/10/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	02/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	21/04/2022
o Chaudière bois	03/10/2024
o Poêle ou insert bois	03/10/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	03/10/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/10/2024
o Ventilation mécanique	21/04/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1